

# A Marseille, la justice fouille aussi dans les poubelles de la droite

**P**OUR la première fois, le 14 novembre, Jean-Claude Gaudin a demandé la démission de Jean-Noël Guérini. Jusqu'à présent, le maire UMP de Marseille s'était bien gardé d'attaquer directement son rival, président PS du conseil général. On comprend peut-être mieux pourquoi à la lecture des confidences d'un ancien cadre du département, Jean-Marc Nabitz, aujourd'hui mis en examen et incarcéré à la prison de Valence. Interrogé le 8 novembre par les gendarmes, il livre sa vision d'une sorte de partage du marché des déchets entre droite et gauche.

L'histoire que Nabitz raconte remonte à 2005. Il est alors directeur de cabinet à Treize Développement, une société d'économie mixte du département présidée par Guérini. Au même moment, Gaudin conduit les destinées non seulement de la

citée phocéenne, mais aussi de la communauté urbaine de Marseille. Ladite CUM lance alors un appel d'offres pour la création d'un incinérateur et d'une usine de compostage. Un « prérapport » interne préconise l'attribution du marché à la Lyonnaise des eaux (Suez). Une gentillesse faite à cette société, selon Nabitz, « pour compenser tous les marchés qu'ils n'ont jamais eus sur Marseille ». Une mesure de justice, donc !

Un choix qui ne convient pas à Guérini. Il commande alors un contre-rapport à Nabitz. Docile, celui-ci rédige une « note blanche (sic ! ) » soulignant « les erreurs et les fausses méthodes d'analyse » qui ont présidé au choix de la CUM. Avec cette note sous le coude, le président du conseil général va trouver le président de la CUM. Et, miracle, affirme Nabitz, le prérapport qui recommandait le

choix de la Lyonnaise des eaux « a été modifié rapidement pour désigner Urbaser », un groupe espagnol. Il en est persuadé : sa note « a été l'un des outils qui ont servi à modifier » (sans états d'âme) le choix de Gaudin. Mais aussi le fait que la société espagnole ait été proche de l'Opus Dei ! Un argument qui aurait pu émouvoir le très catholique maire de Marseille. O Bonne Mère !

Quatre ans après cette fantaisie industrialo-religieuse, Nabitz assure avoir « appris par un cadre important de la société Urbaser qu'il y avait eu des dessous-de-table pour l'attribution » du marché. Une accusation grave mais vague, car l'ex-fonctionnaire « ne souhaite pas dévoiler l'identité (du bénéficiaire) pour ne pas lui nuire ». En tout cas, voilà qui va (encore) améliorer l'ambiance à Marseille.